

*l'expéditeur, dans lequel vous trouverez des conseils utiles pour vos activités outre-frontière?*

- Avez-vous songé à participer ou à assister à une foire américaine du domaine de la défense?
- Avez-vous cerné les exigences relatives à la sécurité industrielle (agrément sécuritaire, modalités de transmission des documents classifiés, etc.)? (Consultez à ce sujet la Direction de la sécurité industrielle et ministérielle d'Approvisionnement et Services Canada, au numéro (819) 956-3646.)
- Si vous désirez devenir un maître d'oeuvre du département américain de la Défense, avez-vous déjà communiqué avec la Corporation commerciale canadienne (CCC), au numéro (613) 995-9137, pour faire une demande d'inscription à la Liste postale des soumissionnaires?
- Si vous effectuez des travaux pour un entrepreneur américain, vous êtes-vous assuré d'entretenir des liens étroits avec lui? Si, en vertu de votre contrat, les travaux d'assurance de la qualité, le transport ou toute autre fonction gouvernementale doivent être accomplis depuis vos installations, il est également dans votre intérêt de communiquer avec le personnel compétent du ministère de la Défense nationale ou avec le Service des opérations régionales - Gestion des contrats de défense pour les États-Unis; pour joindre ce dernier, qui est situé à Ottawa, il faut composer le (613) 992-2687.
- Avez-vous communiqué, en personne ou autrement, avec le bureau d'approvisionnement américain approprié, afin de vérifier :
  - (i) l'ampleur du marché et la fréquence des achats?
  - (ii) s'il existe des contraintes (sécurité nationale, marchés réservés aux petites

entreprises, etc.) s'opposant à votre candidature? (Le cas échéant, consultez AECEC.)

- (iii) quels sont vos concurrents?
- (iv) quelles sont les exigences au chapitre des dessins, des caractéristiques techniques et de l'homologation?
- Vous êtes-vous inscrit auprès du Bureau mixte d'agrément canado-américain, qui est situé à Battle Creek, dans l'État du Michigan (tél. : (616) 961-7431)? Ce geste vous facilitera sans doute l'obtention des agréments sécuritaires et la transmission des documents.
- Vous êtes-vous renseigné (auprès d'AECEC, de l'ambassade ou de la CCC) au sujet des modalités d'achat américaines qui pourraient s'appliquer dans votre cas? (L'annexe B contient une liste partielle de ces modalités.)
- Si votre produit risque d'être utilisé dans le cadre de programmes américains classifiés, vous êtes-vous renseigné (auprès d'AECEC, de l'ambassade ou de la CCC) au sujet des règles d'obtention de la documentation et avez-vous vérifié vos propres exigences en matière de sécurité?
- Si vous désirez devenir un maître d'oeuvre, vous êtes-vous abonné à la publication Commerce Business Daily?

**NOTA:** Vous trouverez à l'annexe C une série de questions et de réponses sur les aspects les plus courants de ce marché.